2024-UNAT-1457, Alejandro Francisco Lago

Décisions du TANU ou du TCNU

Le TANU a jugé irrecevable le fait que M. Lago se soit appuyé sur des éléments de preuve supplémentaires sans déposer de requête.

Le TANU a confirmé qu'il n'y avait aucune preuve qu'une demande spécifique d'évaluation de la santé au travail, faite par M. Lago, à titre individuel, à un fonctionnaire compétent, ait été refusée ou ignorée. En outre, les demandes de M. Lago reflétaient ses tentatives persistantes de contester un tort perçu, qui ne peut être perçu en soi comme une décision administrative implicite.

Le TANU a conclu qu'en l'absence de toute preuve d'une demande claire susceptible de donner lieu à une décision administrative implicite identifiable, le TANU avait rejeté l'affaire de manière appropriée.

Le TANU a rejeté le recours et confirmé le jugement du TUND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Un ancien membre du personnel a contesté la décision implicite de l'administration de ne pas procéder à une évaluation de la santé au travail après l'exposition signalée et objective du lieu de travail à des contaminants toxiques.

Dans le jugement n° UNDT/2023/052, le Tribunal a estimé que la requête de M. Lago n'était pas recevable *ratione materiae* en raison de l'absence de décision administrative identifiable.

M. Lago a fait appel.

Principe(s) Juridique(s)

Un recours n'est pas l'occasion appropriée pour répondre à un litige en première instance, ou pour introduire de nouveaux éléments à prendre en considération qui n'ont pas été avancés au niveau de l'UNDT.

Une caractéristique essentielle d'une décision administrative susceptible de recours est qu'il doit y avoir une application individuelle de la décision contestée et qu'elle doit avoir des conséquences juridiques directes affectant les conditions d'emploi d'un membre du personnel.

L'absence de réponse à une réclamation ou à une plainte peut, dans certaines circonstances, constituer une décision administrative susceptible de recours lorsqu'elle a des conséquences juridiques directes. Toutefois, l'existence d'une faute continue ne peut à elle seule être identifiée comme une décision administrative implicite.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Texte intégral du jugement

Texte intégral du jugement

Applicants/Appellants

Alejandro Francisco Lago

Entité

PDNU

Numéros d'Affaires

2023-1840

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

Date of Judgement

25 Jul 2024

President Judge

Judge Forbang Juge Sandhu Judge Savage

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Décision administrative implicite
Temporel (ratione temporis)
Recevabilité des preuves
Décision administrative
Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)
Procédure (première instance et TANU)

Droit Applicable

TANU Règlement de procédure

• Article 10.1

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.5
- Article 2.1(a)

TCNU Statut

Jugements Connexes

2010-UNAT-049

2016-UNAT-699

2015-UNAT-541

2013-UNAT-304

2014-UNAT-460

2014-UNAT-457

2015-UNAT-555

2016-UNAT-657

2019-UNAT-969

2018-UNAT-821

2010-UNAT-030

2017-UNAT-716

2016-UNAT-644

2020-UNAT-1004

2019-UNAT-967

UNDT/2023/052